

Zeitschrift:	Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts du Jura
Band:	14 (1943)
Heft:	10
Artikel:	Améliorations foncières dans le Jura bernois
Autor:	Pulver, E.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-825529

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Paraissant 8 à 12 fois par an

Président de l'A.D.I.J.:
M. F. REUSSER, Moutier
Tél. 9 40 07

Secrétaire de l'A.D.I.J. et
Administr. du Bulletin:
M. R. STEINER, Delémont
Tél. 2 45 83

Caissier de l'A.D.I.J.:
M. H. FARRON, Delémont
Tél. 2 16 57

Compté de chèques postaux : IVa 2086, Delémont. — **Abonnement annuel:** fr. 4.—,
le numéro : 75 ct. — **Publicité:** S'adresser au Secrétariat de l'A.D.I.J. à Delémont.
Editeur: Imprimerie du « Démocrate » S. A., Delémont.

Améliorations foncières dans le Jura bernois

Le canton de Berne compte aujourd'hui une activité de soixante ans dans le domaine de l'amélioration de son sol. En 1885 déjà, on établit un décompte des premiers travaux exécutés avec financement de l'Etat. En 1895, la loi fédérale pour l'encouragement de l'agriculture entra en vigueur. Aujourd'hui encore, cette loi est à la base des améliorations foncières soutenues par les cantons et la Confédération. En s'appuyant sur la loi de 1895 l'encouragement pour la mise en valeur des biens-fonds, en plaine et en montagne, fit son chemin dans le canton de Berne, comme dans la plupart des autres cantons. C'est en 1897 que l'Etat créa le poste spécial d'ingénieur rural cantonal, avec la mission de traiter toutes les tâches se rapportant aux améliorations foncières. M. Daniel Renfer, qui naquit et grandit à Corgémont, fut choisi pour remplir cette fonction. Il l'occupa jusqu'en 1931. Ainsi, un enfant du Jura fut le premier fonctionnaire bernois préposé à l'étude de la mise en meilleur état des biens-fonds et à l'augmentation de leur rendement.

Cependant, avant 1885 déjà, des travaux d'assèchement avaient été exécutés dans le canton. Mais ils ne concernaient, le plus souvent, que la correction de ruisseaux et de rivières effectuée sous la Direction des Travaux publics.

Dans les dix premières années de notre siècle, l'organisation des propriétaires fonciers devait s'en tenir aux bases de la loi de 1857, — loi qui concernait la correction des cours d'eau et le dessèchement des marécages —, puisque d'autres dispositions légales faisaient défaut. Ce ne sont que le code civil suisse et la

loi bernoise d'introduction qui, en 1912, apportèrent des dispositions particulières. Les articles 87 à 99 contiennent les prescriptions tendant à l'union de tous les propriétaires fonciers en syndicats d'améliorations foncières, pour l'exécution des améliorations de terrains. Par cette loi d'introduction, il fut dès lors possible de mener ces genres de travaux à bonne fin, même si les propriétaires intéressés n'étaient pas unanimes dans leurs décisions. Aussitôt que la majorité des propriétaires, auxquels appartient plus de la moitié des terrains à améliorer, veut s'intéresser à une pareille entreprise, la minorité peut à présent être obligée à prêter son concours.

Le canton et la Confédération encouragèrent la mise en valeur des biens-fonds et des alpages, dès l'année 1893, au moyen de subventions. Les principes de base adoptés par Berne, pour le subventionnement et l'exécution des travaux, ne font aucune différence entre le Jura et l'ancienne partie du canton. Il est en outre compréhensible qu'avec un ingénieur rural cantonal jurassien, les projets concernant son petit pays furent traités avec au moins autant de zèle que ceux qui se rapportaient à l'ancien canton.

S'il est exact que ni par des prescriptions, ni par l'attribution de subventions, une distinction entre ces deux parties du pays n'est faite, il faut relever cependant qu'il se produisit quand même, de tous temps, des différences dans les entreprises des régions envisagées. La principale de ces différences, — qui relèvent en partie de rapports d'une nature particulière —, provient du fait que le Jura offre, en général, par tête de population campagnarde, une surface plus grande de terres productives que le Mittelland bernois. Dans le tableau A nous montrons ces relations, tirées des données statistiques agraires, pour 14 communes du Jura et 14 du Mittelland.

Il ressort de ces chiffres qu'une personne qui s'adonne à l'agriculture dans le Jura bernois dispose, en moyenne, de 4,4 à 8,2 ha de terrain productif, tandis que dans le Mittelland ces proportions sont réduites de moitié environ, soit de 2,2 à 4,2 ha. En outre, la comparaison n'est faite qu'entre communes qui sont, à peu de chose près, à la même altitude. Les régions plus élevées, comme le plateau des Franches-Montagnes, fournissent, à cause de la différence de climat, de tout autres données, vu qu'une exploitation agricole, à Lajoux ou au Noirmont, exige des terres plus étendues qu'un train de culture situé dans le fond tempéré d'une vallée.

Si, dans les plaines du Jura, le paysan a plus de terres que celui du Mittelland, il est compréhensible que les agricul-

Tableau A. — Population et superficie de 14 communes du Jura et de 14 du Mittelland

No	Commune	Population totale	Personnes occupées dans l'agric.	Superficie totale	Surface productive			Superficie par tête de population	Superficie par tête de population agricole	
					Au total	Forêts	Sans forêt		De la superficie totale	De la surf. productive
1.	Alle	1209	146	1059	1019	219	800	0.88	7.3	5.5
2.	Bassecourt	1279	114	1556	1498	592	906	1.29	13.7	7.9
3.	Beurnevésin	225	51	508	496	186	309	2.26	10.0	6.1
4.	Bonfol	1020	118	1352	1293	567	726	1.33	11.5	6.2
5.	Brislach	507	90	940	915	919	596	1.86	10.5	6.6
6.	Cornol	789	148	1045	1022	301	1022	1.33	7.1	6.9
7.	Fregiécourt	210	37	349	346	111	234	1.66	9.4	6.3
8.	Liesberg	899	83	1244	1186	504	681	1.38	15.0	8.2
9.	Mervelier	486	80	974	959	329	630	2.00	12.2	7.8
10.	Miécourt	491	97	639	619	140	478	1.30	6.6	4.9
11.	Montsevelier	415	74	780	771	255	515	1.88	10.05	7.0
12.	Vendlincourt	623	108	912	884	319	565	1.46	8.4	5.2
13.	Nenzlingen	265	47	367	348	141	207	1.38	7.8	4.4
14.	Boécourt	647	145	1241	1212	368	844	1.92	8.6	5.8
1.	Alchenstorf	606	127	657	629	200	428	1.08	5.2	3.4
2.	Brüttelen	531	162	663	636	155	480	1.25	4.1	3.0
3.	Ersigen	1105	173	869	828	269	558	0.79	5.0	3.2
4.	Höchstetten	239	56	262	250	55	195	1.10	4.7	3.5
5.	Kirchlindach	1076	246	1192	1153	281	872	1.11	4.8	3.5
6.	Koppingen	1416	129	691	650	157	492	0.49	5.4	3.8
7.	Müntschemier	677	197	487	467	3	464	0.72	2.5	2.4
8.	Niederöschen	329	84	462	443	120	323	1.40	5.5	3.8
9.	Seeberg	1631	332	1575	1499	508	991	0.97	4.8	3.0
10.	Seedorf	2655	437	2086	2004	654	1350	0.79	4.8	3.1
11.	Utzenstorf	2183	271	1691	1614	465	1148	0.78	6.2	4.2
12.	Willadingen	245	41	218	216	55	160	0.89	5.3	3.9
13.	Ruppoldsried	231	52	218	209	26	183	0.94	4.2	3.5
14.	Wengi	577	164	708	671	105	566	1.23	4.3	3.5

teurs jurassiens ressentent moins la nécessité d'améliorer leur sol pour gagner en surface. Avant la guerre, il n'était pas rare de rencontrer chez eux certaines parcelles laissées incultes, une année ou l'autre, parce que malaisée à travailler. Le paysan ayant suffisamment de terres ailleurs ne doit pas, chaque année, faire produire chacun de ses champs. A cause de cela, il fut très difficile, jusqu'à ces derniers temps, de persuader les campagnards de la nécessité de procéder à un remaniement parcellaire. Si nous abordons le sujet de la réunion des biens-fonds, c'est précisément parce que nous voulons attirer l'attention sur une autre particularité du Jura, par rapport à l'ancien canton. Chez nous prédomine le morcellement effectif en cas de succession. Au décès du père, chacun des enfants reçoit une partie du fonds, tandis que dans l'ancien canton prévaut l'usage qu'un fils reprenne la ferme avec toutes les terres. Dans le Jura, les enfants qui ne s'adonnent plus à l'agriculture conservent l'héritage à titre de propriété et afferment leurs champs à des agriculteurs. Comme les héritiers témoignent souvent peu d'intérêt à savoir si le fond rapporte moins ou plus, ou si la mise en valeur est pénible ou facile, ainsi, communément, leurs préoccupations ne se rapportent que peu ou pas du tout aux questions d'assèchement et de remaniement parcellaire.

Tous ces obstacles ont naturellement contribué à ce que, dans le Jura, avant la guerre de 1914-1918, il ne fut procédé qu'à de rares travaux de drainage et à aucune réunion tendant à supprimer les inconvénients du régime parcellaire. De cette façon s'explique le résultat statistique qui nous donne, pour les années 1885-1914, les renseignements suivants concernant les travaux de drainage dans le Jura :

Entreprises : 15. Surfaces traitées : 134 ha.
Montant des frais : 129.473 fr.

Les subventions s'élèverent à : 25.205 fr. de la part du canton, 30.474 fr. de la part de la Confédération.

En revanche, dans le même laps de temps, c'est-à-dire pendant l'époque des trente premières années où une amélioration foncière fut exécutée dans le canton avec participation financière de l'Etat et de la Confédération, on obtient les données ci-dessous :

Travaux d'assèchement : 145 entreprises.
Surfaces à considérer : 988 ha.
Montant des frais : 1.445.290 fr.
Participation financière du canton : 291.952 fr.
Participation financière de la Confédération : 370.454 fr.

La guerre mondiale de 1914-1918 a provoqué, dans toute la Suisse, un puissant accroissement des améliorations foncières, et, dans ce domaine, le canton de Berne a aussi montré une première phase importante de développement au cours de ces



Travaux d'assèchement à Beurnevésin. — Le drainage. — Le maître draineur creuse, au fond du fossé, une gorge dans laquelle les drains seront couchés.



Canal formé de drains couchés dans la tranchée. On remarque la gorge qui forme l'assise, puis les tuyaux de terre et le remblai fait de terre perméable.



Dans les terrains imperméables (marne), afin que l'eau de la couche supérieure pénètre jusqu'aux drains d'évacuation, des faisceaux de bran- chages sont placés verticalement dans les tranchées. La photographie montre l'un de ces faisceaux que tient le maître draineur. A côté de lui, le président du syndicat de Beurnevésin.



Vue d'une tranchée de drainage avec un faisceau de branchages placé verticalement. Entre les faisceaux sont disposées quelques branches. Seulement après, le fossé est remblayé.

années-là. Une époque suivit durant laquelle on s'attaqua à un nombre plus imposant de vastes améliorations dans le Jura bernois. Ainsi, de 1915 à 1924, des drainages furent exécutés sur une superficie de 1582 ha. Ceci représente 20 entreprises et un montant de 3.478.158 fr. de frais. L'Etat participa à cette dépense pour la somme de 678.857 fr. et la Confédération, de son côté, pour 886.129 fr. Dans tout le canton, au cours de ces dix années, les chiffres concernant les travaux d'assèchement sont les suivants :

Entreprises 122.

Superficie améliorée 6922 ha.

Montant des frais 19.724.973 fr.

A cette époque-là, et pour le Jura, il était question exclusivement d'entreprises de drainage, tandis que dans l'ancien canton il fut déjà procédé à de grands remaniements parcellaires. Malgré les travaux tout à fait remarquables qu'enregistra le Jura bernois de 1915 à 1924, nous devons nous étonner aujourd'hui qu'on n'y améliora pas plus de terrains marécageux. A titre d'explication, il faut rappeler d'abord les raisons qui furent indiquées antérieurement et qui s'appliquent ici comme à l'époque des trente années précédentes. En outre, au cours de la première guerre mondiale, le ravitaillement de la Suisse était de beaucoup plus facile qu'aujourd'hui. Finalement, une circonstance a pu avoir une influence retardatrice ; c'est qu'il était alors très difficile de trouver des bras en suffisance pour les améliorations du sol. Les nombreuses fabriques des villages jurassiens travaillaient avec un rendement maximum et absorbaient toute la main-d'œuvre disponible en offrant les gages les plus hauts.

Avec la fin des hostilités, en 1918, la situation se modifia rapidement de fond en comble. Les commandes manquèrent tout à coup et les ouvriers furent congédiés en masse. Bien des industries cessèrent complètement leur activité, et, presque d'un jour à l'autre, un chômage général et de proportions imprévues régna. Dans le Jura bernois particulièrement, une crise gigantesque remplaça la situation industrielle florissante du temps de guerre.

Les efforts tendant à diminuer les effets du chômage débutèrent. Plusieurs communes du Jura entreprirent des travaux provoqués par l'état de crise, pour l'occupation des nombreux ouvriers de fabrique contraints à l'inactivité. C'est alors que le Jura bernois connut un réel développement dans le domaine de l'amélioration foncière. En temps de guerre, des drainages surtout avaient été exécutés. Dès lors, on construisit spécialement des chemins avec l'aide financière que le canton et la Confédération destinaient aux améliorations du sol. Ajoutons que les subventions furent augmentées de crédits spéciaux. Durant les années 1918 à 1924 l'établissement de chemins dans le Jura — en qualité d'améliorations foncières — se résume dans le tableau dressé sous lettre B.

Tableau B. — Construction de chemins dans le Jura bernois au cours des années 1920 à 1925

No	Nom de l'entreprise	Longueur en m.	Communes	Frais de construction Fr.	Subventions cantonales Fr.	Subventions de la Conféd. Fr.
1.	Chemin Vermes-Seehof	4,068	Vermes-Elay	165,837.—	40,000.—	40,000.—
2.	Chemin Sonvilier-forêt du droit	3,574	Sonvilier	232,125.—	50,600.—	—
3.	Basse-Haute Montagne	5,032	Moutier	50,646.—	12,500.—	12,500.—
4.	Bellelay-Montbautier	770	Saicourt	3,750.—	900.—	900.—
5.	Chemin Tessenberg (1er chemin)	988	Prèles	24,256.—	—	6,000.—
6.	Chemin de vignoble Kapf	675	Twann	37,804.—	8,250.—	8,250.—
7.	Chemin Bémont le Chalet.	1,010	Tramelan-sous	13,308.—	3,150.—	3,150.—
8.	Chemin Tessenberg (2e chemin)	1,480	Prèles	36,332.—	—	9,000.—
9.	Chemin Tramelan-Montfaucon-Bémont	10,994	Tramelan-Mont- faucon-Bémont	275,211.—	62,330.—	62,330.—
10.	Chemin St-Imier-Mont Soleil	7,720	St-Imier	424,765.—	103,750.—	103,750.—
11.	Chemin Villeret-Vieille Vacherie	2,479	Villeret	170,928.—	39,313.—	39,313.—
12.	Chemin Villeret-Côte du droit	2,870	»	111,746.—	27,936.—	27,936.—
13.	Chemin du milieu Bielberg-Hubel	2,250	Courtelary	13,029.—	2,606.—	2,606.—
14.	Chemin Mont Crosin-Combe à Nicolas.	1,126	»	15,462.—	3,866.—	3,866.—
15.	Chemin Pré Richard-dessus	1,285	Court	13,410.—	3,352.—	3,352.—
16.	Chemin pâturage de l'Envers	1,442	Corgémont	40,446.—	10,111.—	10,111.—
17.	Chemin Neuve Charrière, Pont des anabatistes	2,070	»	66,867.—	16,716.—	16,716.—
18.	Chemin Biaufonds	462	Les Bois	16,885.—	4,101.—	4,101.—
19.	Chemin de pâturage sur Engosse	317	Les Breuleux	4,652.—	1,163.—	1,163.—
20.	Les Enfers-Cernevillers-Patalour	5,511	Les Enfers	146,232.—	36,558.—	36,558.—
21.	Construction de chemin Soyhières	2,825	Soyhières	82,666.—	18,090.—	18,250.—
		Au total	58,948	1,946,407.—	445,292.—	409,852.—

Le chômage qui succéda à la guerre mondiale diminua, et l'activité industrielle reprit son essor dès 1920. Mais en 1930 une nouvelle crise réapparut. Si elle ne s'établit pas aussi brusquement que la précédente, elle n'en dura pas moins longtemps, et de façon plus tenace. Les travaux dits de chômage furent repris et, de nouveau, on s'attaqua à la mise en valeur du sol. Le Jura rouvrit les chantiers de construction de chemins. A cette époque, on réalisa surtout les grands projets visant à doter de voies d'accès le massif du Chasseral. Nous en donnons, ci-après, un aperçu général.

Tableau C. — Constructions de chemins sur le massif du Chasseral, dès l'année 1930

Chantier	Début des travaux	Longueur du chemin en m.	Frais Fr.	Subvent. cantonales Fr.	Subvent. fédérales Fr.
Chantier Gestlerplateau	1930	11,632	202,701.—	60,810.—	60,599.—
Chantier Orvin-Mittl. Bielberg	1931	19,116	561,417.—	168,000.—	160,500.—
Chantier Plan Marmet-Chasseral	1932	7,577	335,903.—	78,500.—	78,500.—
Chantier Lignières-Chasseral	1933	5,424	106,998.—	26,000.—	26,000.—
Chemin Envers de Courtelary III ^e section	1935	1,602	42,597.—	10,649.—	10,649.—
Chemin Stierenberg-Grafenried	1936	1,900	39,576.—	9,894.—	9,894.—
Chemin Prägelzberg	1938	733	23,000.—	5,750.—	5,750.—
Chemin Weisshaus-Frémont	1939	1,650	32,000.—	8,000.—	8,000.—
Total dès l'année 1930		49,634	1,344,192.—	367,603.—	359,892.—

A ceci s'ajoute la construction du chemin de l'Hôtel du Chasseral à Hinterer Bielberg. Ce chemin a été subventionné, mais non encore établi.

Chemin Hôtel Chasseral-Hinterer Bielberg	1943	4,907	140,000.—	35,000.—
--	------	-------	-----------	----------

Total pour les chemins subventionnés du Chasseral, de 1930 à 1943	54,541	1,484,192.—	402,603.—
---	--------	-------------	-----------

Entre 1930 et 1940 d'autres plans intéressants furent réalisés dans le Jura. Si ces travaux ne se distinguent pas par une ampleur particulière, ils tracent la voie à suivre, à l'avenir, chez nous, pour la mise en valeur des terrains. Ce sont les projets suivants :

1. Regroupement parcellaire des finages de la Fin et de Grand Aige à Soyhières.

Surface : 79 ha. Frais selon devis : 60.000 fr.

Le canton a assuré, en date du 16 juin 1936, sa participation financière à ces travaux pour un montant égal aux 25 % des frais prévus. La Confédération en a fait de même, en date du 30 décembre 1936.

2. Assèchement des pâturages de la commune bourgeoise de Tavannes et, en liaison avec ceci, mise en valeur du pâturage aux Bœufs.

Surface à drainer : 38 ha. Montant des devis : 80.000 fr.

Le 19 février 1935, le canton a assuré une subvention de 20 % des frais d'assèchement ; la Confédération s'engagea, le 29 mai 1935, à verser le même montant. Les frais de mise en valeur s'élèveront à 58.000 fr. Le canton accordera une subvention maximale de 11.600 fr. (décision du 20 avril 1937) et la Confédération 9860 fr. (20 juillet 1937).

3. Mise en culture Es Fondrains et drainage du sol de ce domaine (commune de Bonfol).

Surface du biens-fonds : 16,06 ha. Surface à drainer : 10 ha.

Frais de drainage : 21.000 fr.

Frais de mise en culture : 69.500 fr.

Frais occasionnés par la construction d'une voix d'accès : 4500 fr.

Quote-part garantie par le canton : 20 % des frais (4 janvier 1938).

Quote-part de la Confédération : 15.100 fr. au maximum (2 juin 1938).

4. Mise en culture Buisson Galant (commune d'Alle).

Surface à considérer : 24,5 ha. Frais : 68.000 fr

Le remaniement parcellaire de Soyhières est la première entreprise de cette nature dans le Jura bernois, faite sur l'initiative d'une majorité de possédants. Ce remaniement peut être considéré, sous tous les rapports, comme une amélioration réussie et comme le signe de l'introduction générale de cette mesure dans le Jura bernois. Le seul regroupement analogue de biens-fonds qui, auparavant, y fut entrepris, — celui de Chenevez —, est, de son côté, accompli il est vrai. Mais il connut à son heure une grosse opposition qui ne céda que devant la forte pression des organes de l'Etat.

Nous désignons le remaniement parcellaire comme une des mesures qu'adoptera le Jura dans l'avenir, parce qu'elle y entraînera une modification profonde. Ceci vaut surtout pour les districts d'Ajoie, de Laufon, de Delémont en partie qui, au point de vue agricole, sont spécialement favorisés. Pour le district de Laufon en particulier, et pour le Jura bernois en général, nous allons caractériser la situation en parlant du regroupement parcellaire de Nenzlingen.

Les améliorations citées plus haut sous chiffres 2 et 5 ont été décrites préférablement à d'autres, comme type d'amélioration future pour le Jura, parce que les drainages et les mises en valeur de terrains à Tavannes et à Bonfol sont considérés comme des œuvres de pionniers, et parce que les aménagements de fonds de culture sont appelés à jouer un rôle tout particulier dans nos régions. Dans cette revue, on a déjà attiré l'attention autrefois sur l'importance de ce problème.

A Tavannes, la commune bourgeoise a, par un drainage méthodique, amélioré 58 ha de pâturages et a agrandi en quelque sorte, par ce moyen, la surface productive des pacages autour de cette superficie. Par cet agrandissement il fut possible de diminuer le pâturage de 58 ha, de changer le terrain acquis en

un terrain labourable et d'élever, au milieu de ce champ nouveau, une ferme nouvelle.

A Bonfol, l'agriculteur Fritz Lerch possérait une exploitation agricole dont les terres étaient réparties sur les communaux en 56 parcelles différentes. Il en échangea un certain nombre contre un fonds d'un seul tenant, au lieu dit Es Fondrains, entre les villages de Bonfol et de Vendlincourt. Puis il agrandit encore son domaine en achetant quelques pièces de terre marécageuse au même endroit. De cette manière, M. Lerch obtint une propriété de 16,06 ha et il bâtit, avec l'aide de subventions de l'Etat, sa nouvelle maison rurale. Toutes les terres humides furent modifiées par un drainage approprié et devinrent des champs fertiles. C'est ainsi que d'une région de marécages sortit une exploitation agricole rentable.

Pareillement, M. Gerster de Laufon acheta, sur une colline aux environs d'Alle, différentes terres qui, du village, étaient difficilement exploitables. M. Gerster éleva ensuite une grande ferme au milieu de sa propriété, si bien que les champs s'étendent maintenant aux alentours de la demeure. A l'encontre de ce qui fut pratiqué à Bonfol, il n'était pas nécessaire ici de procéder à des drainages. Mais une installation coûteuse, avec pompage, se révéla indispensable pour l'approvisionnement suffisant de ce domaine en eau.

* * *

Nous n'avons parlé jusqu'à présent que des améliorations du sol proprement dites, et mentionné les constructions de voies de communication qui constituent une partie importante des améliorations foncières apportées dans le Jura. Il reste encore à examiner les bonifications de nos pâturages de montagne.

Tandis que dans l'ancien canton les améliorations des alpages embrassent avant tout la construction d'étables et la conduite de l'eau des sources jusqu'aux abreuvoirs, dans le Jura, l'alimentation en eau a été également une des tâches principales. Il s'agit cependant ici d'une autre méthode d'approvisionnement. Elle bénéficie de subventions. Très souvent, les sommets jurassiens sont pauvres en eau et, couramment, les sources qui jaillissent nombreuses dans le fond des vallées font défaut sur les crêtes, et dans un vaste cercle à la ronde. En conséquence, des citernes furent bâties à proximité des pâturages pour permettre principalement l'élevage de grands troupeaux.

On construisit aussi en montagne une série d'étables qui se distinguent de celles des alpages de l'Oberland bernois. Sur les sommets jurassiens, des familles de bergers soignent spécialement le bétail placé en estivage. Ces familles habitent souvent toute l'année non loin des pâturages. C'est pourquoi nous trouvons, à côté d'étables de vastes dimensions, des maisons d'habitation de belle apparence, à moins que le logement et l'étable ne

forment qu'un seul corps de logis, ce qui fait que ces maisons de pâturage ont plutôt l'aspect d'une ferme. Selon le principe adopté, les subventions ne touchèrent, dans la règle, que la construction de l'étable, et non celle de la demeure proprement dite. Les autorités poursuivirent, par ce moyen, un but particulier que les deux exemples de construction d'étables de pâturage, à Vicques et à Courchapoix, nous indiqueront.

Dans ces deux communes, le pâturage descend dans la vallée, jusqu'aux abords du village. Le troupeau est chassé au pacage le matin. Il est ramené le soir dans la localité pour la traite et pour passer la nuit. Les vaches doivent donc parcourir un assez long trajet, ce qui est nuisible au rendement en lait.

En 1939, la commune de Vicques fit bâtir dans le pâturage, à 1 km environ du village, une loge pouvant contenir 96 pièces de bétail, des abreuvoirs à proximité et une citerne d'une capacité de 40 m³. Les frais s'élèverent à 23.159 fr. Le canton et la Confédération accordèrent tous deux 5450 fr. à titre de subvention.

La commune de Courchapoix, de son côté, construisit au lieu dit Plains Fayens, une bergerie pour 72 pièces de gros bétail ainsi qu'une citerne. Des 23.415 fr. que coûterent ces travaux, la Confédération et le canton versèrent, dans les années 1938-39, 3831 fr. chacun. Par ce moyen, le bétail peut rester jour et nuit au pâturage. Le fumier sorti de l'étable sert d'engrais à la pâture et en améliore le rendement. Ainsi le bas du pacage, la partie la plus proche du village, celle qui jusqu'à présent était foulée en premier lieu par le bétail, put être libérée. Toute la portion du pâturage, autrefois limitrophe des champs et des prairies, devint un terrain de culture à rendement intensif. Précisément l'époque de guerre actuelle nous montre que, de cette manière, une surface considérable de terrain labourable peut être gagnée dans nos sept districts.

Les deux exemples de modifications de pâturages méritent d'être pris comme modèles par un grand nombre d'autres communes du Jura bernois, puisque les pacages de plusieurs d'entre elles descendent jusqu'aux premières maisons du villages. Les changements à apporter résident surtout dans le fait qu'il s'agit d'ériger, dans la partie supérieure des pâtures, des étables où le bétail puisse passer toute la saison d'été. Ces régions élevées sont ainsi améliorées et leur rendement augmente. En outre, les parties inférieures, dans la vallée, deviennent superflues pour la nourriture du bétail et se prêtent à la culture. Nous avons, grâce à cela, atteint une double mise en valeur : celle du pâturage, tout d'abord, où le rendement est supérieur et le bétail mieux nourri, puis celle des champs et des prairies nouvellement acquis.

Que de cette manière une modification de grande portée puisse être réalisée en faveur des champs labourés, ceci ressort

également des données statistiques d'avant-guerre indiquant les surfaces cultivées. Nous ne considérons, ci-après, que six communes du Jura bernois et les comparons avec six autres du Mittelland.

Communes	Superficie totale ha.	Surface productive sans la forêt ha.	Surface champs et prairies artificielles seuls ha.	% des champs et prairies artificielles par rapport à surface productive
Alle	1059	800	162	20,2 %
Bassecourt	1556	906	130	14,4 %
Nenzlingen	367	207	52	25,2 %
Châtillon	530	312	50	16,0 %
Mervelier	974	630	62	9,8 %
Courroux	1987	1347	284	21,1 %
Aarberg	794	438	289	66,1 %
Kirchlindach	1192	873	642	73,5 %
Alchenstorf	658	428	258	60,3 %
Seedorf	2086	1350	723	53,6 %
Aefligen	205	159	151	95,0 %
Ersigen	870	558	322	57,6 %

Les grandes différences dans les % de la dernière colonne proviennent surtout du fait que, dans le Jura, une très vaste portion de la surface productive est laissée en pâturage. Par les modifications envisagées il ne s'agit pas, naturellement, de faire disparaître les pâtures, mais d'augmenter le faible % de la surface des champs et des prairies artificielles, par rapport à l'ensemble du sol productif. Ce problème qui est d'importance primordiale pour l'agriculture dans le Jura bernois, est indiqué ici pour montrer que les améliorations particulières ne sont pas tout, mais qu'elles ne constituent qu'un élément du résultat final souhaité. Ce but vise, par-dessus la tâche momentanée, à l'extension des cultures. Il a aussi sa pleine signification pour l'agriculture de l'après-guerre.

Les améliorations foncières ont pris des proportions insoupçonnées, dans le canton de Berne comme dans toute la Suisse, par suite des présentes hostilités. Chaque année, depuis 1939, les opérations militaires ont atteint d'autres pays et sont devenues les plus imposantes de tous les temps. Si notre patrie est restée, jusqu'à présent, épargnée comme par miracle, les conséquences douloureuses du conflit se font sentir chez nous de façon toujours plus marquée. Pour la nourriture et le combustible en particulier, nous sommes de plus en plus livrés à nous-mêmes. Nos autorités accomplissent de grands efforts pour assurer notre indé-

pendance. De ces efforts est né le plan Wahlen, et notre peuple tout entier l'a accepté avec joie et enthousiasme, comme un cri de guerre.

Le plan Wahlen veut arriver, pas à pas, et dans une progression accélérée, à doubler la surface des champs de notre pays — et même davantage encore — par rapport à la superficie des années d'avant-guerre. Ceux qui préconisent ce moyen pensent assurer notre alimentation en augmentant notre production indigène de céréales panifiables, de pommes de terre et, d'une façon générale, de nos légumes et fruits. Ceci implique l'extension de la surface de nos champs en des proportions inconnues jusqu'ici. Cependant, il faut au préalable que le sol soit préparé. Jusqu'à présent, de grandes surfaces restaient en prairies parce que le terrain était trop humide pour les labours. A cause de leur état fortement marécageux, des vallées spacieuses ne produisent qu'une herbe à litière. Toutes ces surfaces doivent être asséchées avant que le plan Wahlen puisse être mis à exécution.

La réalisation du plan Wahlen demande aussi que la mise en valeur du sol soit simplifiée, afin que l'agriculteur perde moins de temps en allées et venues, de l'une à l'autre de ses nombreuses pièces de terre. Il faut que de bons chemins donnent accès direct à ses parcelles et qu'une moins grande surface productive soit occupée par des passages. Cet allègement de l'exploitation du sol est apporté par le remaniement parcellaire.

La préparation nécessaire à la mise en œuvre du plan Wahlen fut introduite, dans ses grandes lignes, par arrêté du Conseil fédéral, du 11 février 1941, décrétant l'exécution d'améliorations foncières extraordinaires en vue de l'augmentation du rendement des terres productives.

Le Conseil fédéral a fixé trois phases, dotées chacune de crédits extraordinaires de 50 millions, pour réaliser rapidement la préparation et l'amélioration du sol, ainsi que l'allègement de l'exploitation agricole. Dans le canton de Berne, et dans le cadre prévu par la législation fédérale, on est arrivé jusqu'à ce jour aux résultats suivants, grâce au versement de subventions extraordinaires :

Travaux d'assèchement s'étendant à 5908 ha	fr. 22.912.632.—
Remaniements parcellaires s'étendant à 7396 ha	» 8.066.800.—
Essartages	» 181.000.—
Au total, 118 projets dont les devis s'élèvent à	fr. 31.160.432.—



Colonisation intérieure « Es Fondrains », à Bonfol. — La grande plaine qui s'étend entre Bonfol et Vendlincourt fut en partie asséchée.



Le pré Borbet, à Bassecourt, était envahi par les broussailles.



Le défrichement du pré Borbet à Bassecourt. Les arbres et les arbrisseaux sont abattus. Ensuite, le sol sera aplani et drainé. Aujourd'hui, ce domaine est ensemencé et labouré. Le sol, marécageux et couvert de broussailles autrefois, a été transformé en terrain cultivable.



La surface du pré Borbet fut essartée, puis tout le sol fut encore drainé.

De cet effort imposant du canton de Berne pour l'amélioration foncière, voici ce qui revient au Jura bernois.

Tableau D. — Entreprises bernoises d'améliorations foncières prévues dans le Jura bernois, I^{re} et II^{me} phases.

Nature et nom de l'entreprise	Communes	Surface à améliorer en ha.	Total des frais Fr.
		Travaux d'assèch. Reman. parcel. Essart.	
Travaux d'assèchement et essartages			
Pré Borbet	Bassecourt	40	5 134,000.—
Travaux d'assèchement	Belprahon	12	37,000.—
Travaux d'assèchement	Beurnevésin	26	80,000.—
Travaux d'assèchement Fichtenhof	Brislach	13	36,000.—
Travaux d'assèchement Neumatten	Brislach	74	236,000.—
Travaux d'assèchement Châtillon	Châtillon	68	220,000.—
Drainage Côtel	Corgémont	9	26,000.—
Drainage Fâtre	Cornol	2	8,000.—
Travaux d'assèchement Esserlat	Courrendlin	3	13,000.—
Travaux d'assèchement Courtelary	Courtelary	127	300,000.—
Travaux d'assèchement Bellerive	Delémont	1	5,200.—
Travaux d'assèchement à Develier	Develier	18	60,000.—
Travaux d'assèchement et remaniements parcellaires	Mervelier	100	640,000.—
Travaux d'assèchement et remaniements parcellaires	Nenzlingen	14	366,000.—
Drainages le Vernois et les Seignes	St-Brais	20	57,000.—
Drainages Prés Fleury, etc.	Souboz	16	61,000.—
Drainage Wirtlisberg	Seehof	10	41,000.—
Drainages Paplemont	Courgenay	5	17,000.—
Travaux d'assèchement Les Enfers	Les Enfers	41	140,000.—
Travaux d'assèchement Sonceboz	Sonceboz	18	64,000.—
Drainages Pré derrière	Undervelier	4	17,000.—
Travaux d'assèchement Belfonds-Orange	Tavannes	21	100,000.—
Défrichements et essartages Belle Etoile	Undervelier	17	56,000.—
	Total	642 452 22	2,714,200.—

Il ressort de ces données que le Jura accomplit aussi un labeur considérable pour améliorer son sol, et qu'il collabore de toutes ses forces à l'œuvre nationale d'extension des cultures. Il est particulièrement réjouissant de constater que les projets du Jura contiennent, pour la première fois, deux remaniements parcellaires qui englobent l'ensemble de la surface cultivable des communes intéressées : Nenzlingen et Mervelier.

Si, en parlant des pâturages, nous avons exposé une première méthode de mise en valeur par la modification des terrains de pacage en domaines propres au labour, — modification qui doit être poursuivie comme premier stade d'amélioration dans le Jura —, il s'agit, dans les entreprises de Nenzlingen et de Mervelier, d'autre chose. Ces deux cas constituent, nous l'avons dit, un second procédé d'amélioration d'une importance capitale pour le Jura bernois. Comme ils doivent servir d'exemple dans nos

campagnes, nous tenons pour cela à donner ici quelques précisions quant à leur réalisation.

La commune de Nenzlingen, dans le district de Laufon, s'étend sur le versant sud de la montagne appelée Eggberg, un des premiers contreforts du Blauen. Le territoire communal va des rives de la Birse (550 m d'altitude) jusqu'au sommet du Cuenisberg (612 m). Le village lui-même est situé sur un grand plateau, à 450 m au-dessus du niveau de la mer. Le terrain de culture est exploité intensivement et porte une quantité extraordinaire d'arbres fruitiers, particulièrement des cerisiers. Leurs fruits sont une source principale de revenu dans la commune. Tous les ingénieurs ruraux connaissent Nenzlingen, parce qu'elle présente dans le canton le parcellement le plus fragmenté. Nous pouvons nous en rendre compte en consultant le tableau E, ci-après.

Tableau E. — Etat du parcellement de la commune de Nenzlingen en l'année 1941

No	Propriétaires fonciers	Surface des propriétés particulières			Nombre de parcelles	SUPERFICIE de la plus grande parcelle			
		ha.	a.	m ²		ha.	a.	m ²	a.
1.	Sch. R.	7	62	57	97	25	60		7
2.	C. F.	9	22	89	84	49	99	1	25
3.	O. K. O. Sch.	6	91	90	71	36	38	2	05
4.	Sch. G. Sch. L.	6	73	49	64	95	30		58
5.	Sch. A. Sch. M.	4	67	46	58	23	55		47
6.	O. A. et K.	6	23	46	53	43	49		55
7.	M. M. et K.	4	33	77	51	35	45		11
8.	Sch. F. Sch. K. Sch. E.	4	48	30	47	34	20		48
9.	B. E. B. G.	3	34	44	45	16	76		55
10.	M. F. M. A.	5	43	25	45	25	65		50
11.	Sch. E. Ch. M. Sch. L.	4	38	10	45	39	86		22
12.	Br. A. Br. L.	3	98	62	43	35	40	1	04
13.	B. A. B. M.	3	66	07	38	25	98		74
14.	B. A. B. J.	3	80	12	37	35	80	4	35
Total pour les 14 propriétaires dont les biens sont le plus morcelés		74	84	44	778				
3 propriétaires fonciers ont		1	18	37		chacun 3 parcelles			
8 propriétaires fonciers ont		2	54	13		chacun 2 parcelles			
15 propriétaires fonciers ont		2	61	86		chacun 1 parcelle			
Au total, 83 propriét. ont		152	77	47					

Mais le grand nombre de parcelles n'est pas à Nenzlingen le seul inconvenient. La forme incroyable des terrains à mettre en culture en représente un second. En voici un exemple. Un champ a 278 m de long. Sur 200 m, il mesure 3 à 4 mètres de largeur et, pour le reste, 78 m et même un mètre de large seulement. Le fait de travailler une parcelle aussi difforme, de la faire fructifier et d'en enlever la récolte, devient un tour d'adresse. Par le remaniement parcellaire, on donnera à ce champ des proportions quadrangulaires régulières.

Le projet prévoit des modifications sur tout le terrain cultivable de la commune :

1. Un regroupement parcellaire s'étendant à 152 ha y compris un réseau de chemins nouveaux d'une longueur de 17.740 m environ.	fr. 293.000.—
2. Des travaux d'assèchement par drainage sur une surface de 11 ha	» 73.000.—
Ensemble des frais prévus	fr. 366.000.—

Le canton a accordé, en date du 20 mars 1942, des crédits s'élevant au 25 % des frais qu'occasionnera cette amélioration générale. D'autre part, la Confédération a promis un subside extraordinaire s'élevant au 50 % des sommes inscrites au budget (28 avril 1942). A côté de l'estimation usuelle des anciens fonds de terre, le remaniement parcellaire de Nenzlingen donnera lieu à un travail supplémentaire particulier, en ce sens que 4200 arbres fruitiers doivent être taxés avant de procéder à une nouvelle répartition.

Dans la commune de Mervelier, sise au fond du val Terbi, les conditions sont quelque peu différentes. Des chiffres qui nous sont donnés plus haut, il ressort qu'avant la guerre le 9,8 % seulement de la surface productive était aménagé en cultures. Ceci provient du fait que de grandes étendues, trop marécageuses, ne permettent pas les labours. C'est pourquoi le projet d'amélioration prévoit également un vaste plan d'assèchement. Enfin, si le parcellement de Mervelier n'est pas aussi grand qu'à Nenzlingen, il constitue quand même un obstacle. En effet :

- 1 propriétaire possède 31 fonds de terre d'une superficie totale de 18,82 ha
- 1 propriétaire possède 22 fonds de terre d'une superficie totale de 1,98 ha
- 3 propriétaires possèdent 20 fonds de terre d'une superficie totale de 3,91 à 7,01 ha
- 2 propriétaires possèdent 19 fonds de terre d'une superficie totale de 3,62 à 4,77 ha
- 2 propriétaires possèdent 18 fonds de terre d'une superficie totale de 4,13 à 4,39 ha
- 24 propriétaires ont déjà aujourd'hui un fonds de terre d'un seul tenant, mais de 5,50 ha seulement.

Ici, comme à Nenzlingen, la forme des pièces de terre est très défavorable à l'application des méthodes culturales nouvelles. Des champs longs, étroits, aboutissent perpendiculairement à d'autres parcelles étroites et longues qui ne touchent à aucun chemin vicinal. Ainsi, un propriétaire ne peut arriver à sa terre qu'en foulant les champs du voisin. S'il veut semer, il doit le

faire avant que les terrains qui sont nécessaires à son passage aient été ensemencés. S'il veut récolter, il doit attendre que ses voisins aient rentré leurs récoltes.

Tous ces inconvénients seront levés par le projet d'amélioration foncière de Mervelier, projet qui, dans son ensemble, prévoit les travaux suivants :

1 Remaniement parcellaire s'étendant à 300 ha, avec construction d'un réseau de chemins nouveaux de 25.600 m	fr. 300.000.—
2. Assèchement des surfaces marécageuses d'une superficie de 100 ha	» 340.000.—
Total des devis	fr. 640.000.—

Le canton et la Confédération promirent des subventions à la même époque et, proportionnellement, sur les bases de celles qui furent accordées à Nenzlingen.

Dans ces trois phases, le programme des améliorations extraordinaires prévoit encore une suite d'autres mises en valeur subventionnées, en dehors de celles que nous avons citées. De nombreux défrichements de forêts sont préparés. L'application de mesures, présentement à l'étude, doit apporter à l'agriculture des surfaces considérables de terrains. Ceux-ci seront gagnés par l'essartage des brouissailles et des forêts qui, au cours des ans, ont empiété sur les pâturages du Jura ou de l'ancien canton.

Plus la guerre durera, plus les surfaces labourables devront augmenter et être aménagées en vue d'un rendement intensif. A ce point de vue, le Jura bernois offre encore de grandes possibilités. Nous signalons en particulier l'amélioration complète de la grande plaine qui s'étend entre Alle, Miécourt et Fregiécourt. Cette bonification est en liaison avec une correction de l'Allaine, et les études préliminaires à ce sujet ont commencé. Ces travaux représenteront la plus grande amélioration foncière faite dans le Jura bernois. Six cents hectares de sol marécageux seront rendus à l'agriculture qui, par des moyens modernes, en tirera une production importante. On estime que cette entreprise coûtera 7 millions.

Ce qui précède démontre que, dans le domaine du développement agricole, le Jura bernois fournit un gros effort. Mais les tâches qui lui restent à accomplir sont abondantes. Qu'un chômage général sévisse, ou qu'un meilleur approvisionnement fasse diminuer notre besoin de production maximale en denrées alimentaires, dans l'un comme dans l'autre cas, nous n'en serons pas réduits à accomplir un travail pour le soutien de l'agriculture. Cette étude doit faire comprendre principalement que la question des améliorations foncières, dans le Jura bernois, ne se cantonne pas dans le domaine des entreprises particulières. Celles-ci ne sont que les bribes d'un vaste plan qui tend vers un but important : l'amélioration foncière en général.

Que Dieu permette à notre pays de continuer à vivre dans la paix et la liberté ; qu'il conserve à notre peuple l'amour du travail et l'intérêt pour les choses de la terre, afin que le résultat que nous recherchons se réalise pas à pas.

E. PULVER, Ing.